

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE, RAMALHO

EXCUSES : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme DARSAUT

21 - 132 - SYNDICAT DE GRÉCHEZ - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT ET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, maire-adjoint :

L'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales établit que les autorités organisatrices du service public d'eau et d'assainissement (collectif, non collectif, eau potable) sont tenues de présenter annuellement un Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) destiné à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il est public et permet d'informer les usagers du service. Un exemplaire de ce rapport est transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Vu le RPQS 2020 d'alimentation en eau potable du Syndicat de Gréchez,

Vu le RPQS 2020 d'assainissement non collectif du Syndicat de Gréchez,

Vu l'avis favorable du Conseil Consultatif de Sainte-Suzanne qui s'est réuni le 3 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte :

- le Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public d'alimentation en eau potable du Syndicat de Gréchez,
- le Rapport 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement non collectif du Syndicat de Gréchez.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 9 novembre 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**

Affiché en Mairie le 16 NOV. 2021

